

GUIDE DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature en
Master 2^{ème} année Santé Publique,

Parcours Prévention et promotion de la santé (PPS)

Orientation IPS (Intervention en Promotion de la Santé)
Orientation RPS (Recherche en Promotion de la Santé) **Non ouverte en 2025/2026**
Orientation ISE (Intervention en Santé-Environnement)
Orientation AOSP (Action et Organisation en Soins Primaires)

en elearning

en 1 an

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des documents fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PROFESSIONNELLE	3
1. Relève de la formation initiale (FI)	3
2. Relève de la formation continue (FC)	4
3. Relève de la formation continue professionnelle (FCP)	3-4
C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (VAPP)	4
<i>VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation .</i>	
D. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION	4
E. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS	4
1. Niveau de compétence en français	4
2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)	5
F. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS	5
G. LE STAGE	6
ANNEXES	7

- **Le master 2^{ème} année Santé Publique, Parcours Prévention et Promotion de la santé (PPS)** est enseigné en elearning via une plateforme internet. 4 orientations de 15 places sont proposées pour ce parcours :
 - Orientation IPS : Intervention en Promotion de la Santé
 - Orientation RPS (Recherche en Promotion de la Santé) **Non ouverte en 2025/2026**
 - Orientation ISE (Intervention en Santé-Environnement)
 - Orientation AOSP (Action et Organisation en Soins Primaires)

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié pour l'ensemble des M2 :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Engagement de prise en charge des frais de formation continue (pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge employeur ou organisme de financement)

Document supplémentaire à compléter (cf annexes) :

- une fiche stage devra être remplie et déposée avec le dossier de candidature

B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PROFESSIONNELLE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux ans.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2025, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2023-2024, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2024.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : CVEC) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le formulaire de prise en charge des frais de formation continue (cf annexes) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation continue professionnelle (FCP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Tout étudiant en FCP devra s'acquitter **IMPERATIVEMENT** de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus : **CVEC**) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

Vous trouverez ci-après les tarifs de la formation (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAPP](#) sera à envoyer par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr.

D. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION

Les candidats pour le parcours PPS ne peuvent pas choisir leur ville d'inscription. L'adresse postale saisie dans le dossier de candidature ou le lieu du stage défini en commission pédagogique déterminent la ville d'inscription.

Ainsi, seront inscrites à :

- **Besançon** : les personnes domiciliées dans les départements :

25	Doubs	39	Jura
70	Haute Saône	90	Territoire de Belfort
- **Reims** : les personnes domiciliées dans les départements :

08	Ardennes	09	Aube
51	Marne	52	Haute Marne
- **Strasbourg** : les personnes domiciliées dans les départements :

67	Bas Rhin	68	Haut Rhin
----	----------	----	-----------
- **Dijon** : les personnes domiciliées dans les départements :

21	Côte d'Or	58	Nièvre
71	Saône et Loire	89	Yonne

Le candidat domicilié dans **un autre département que ceux cités précédemment ou dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger** sera obligatoirement inscrit à **Nancy**

E. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Attention : Pour tous vos déplacements dans le cadre de votre formation (examens sur table à Nancy et sessions de regroupement), il est vivement recommandé d'anticiper votre demande de visa plusieurs mois à l'avance.

Nous vous recommandons de lire très attentivement les informations qui suivent, en particulier celles concernant l'AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie).

1. Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)

L'AUF (Agence universitaire pour la Francophonie) propose des tarifs préférentiels aux étudiants de la francophonie pour le parcours à distance du master 2ème année Santé publique IPS.

Il est conseillé aux étudiants issus d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (<https://www.francophonie.org/>) de déposer un **dossier** sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature à l'École de Santé Publique de Nancy. Pour le faire, suivez ce lien : <http://www.foad-mooc.auf.org/+Ecole-de-Sante-Publique-de-Nancy-.html?type=FOAD>

Cependant, tous les étudiants qui ont déposé un dossier sur le site de l'AUF, pourront, s'ils sont inscrits au diplôme, bénéficier des services proposés par l'AUF, à savoir possibilité de :

- passer les examens dans les Campus Numériques Francophones (CNF),
- suivre des enseignements sous forme de visioconférences,
- bénéficier des équipements proposés dans les CNF (ordinateur, connexion haut débit...)
- accéder à une documentation et à un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne).

TRES IMPORTANT : Les étudiants n'étant pas passés par l'AUF ne pourront donc pas passer leurs examens dans les différents centres AUF. Ils passeront obligatoirement leurs examens à Nancy. Aussi nous insistons sur l'importance de remplir un dossier sur le site de l'AUF, parallèlement à ce dossier de candidature.

F. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS

*** DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING (parcours PPS)**

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (environ 15 personnes) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou visioconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Les examens sur table se déroulent en avril et en seconde session en juin. Ils sont organisés à Nancy.

Les dates d'examen sont définitives et fixées dès le début de l'année universitaire. En aucun cas, elles ne peuvent être modifiées.

Une session de regroupement d'une semaine a lieu au cours de chaque semestre (novembre et avril). Elle vous propose des séances de révisions du programme des semestres, la rencontre avec l'équipe pédagogique et la préparation du stage. Un programme de la session de regroupement est établi à mi semestre.

G. LE STAGE

- orientation IPS
- orientation AOSP
- orientation ISE
- orientation RPS non ouverte en 2025/2026

Le stage doit permettre aux étudiants de prendre des responsabilités dans le management d'un projet d'intervention en santé mené par l'institution d'accueil.

- Le stage a une durée de 720h répartie d'octobre à juin. Comme cette durée ne permet pas de mener de bout en bout un projet d'intervention, le plus souvent, il s'agit de confier à l'étudiant une mission qui s'intègre dans un projet plus vaste. Cette mission doit comprendre une phase de conception et une phase de mise en œuvre qui tiennent compte de l'échéancier et des contraintes de réalisation.

Pour information :

Lors de votre candidature, vous aurez à remplir une fiche de stage qui devra donner des indications sur le lieu de stage, son contenu, sa durée. Elle sera à joindre à votre dossier de candidature **avant le 30 mai 2025**.

Après validation de votre candidature, un guidant universitaire vous accompagnera dans la finalisation de votre projet de stage.

ANNEXES

Planning prévisionnel de l'année universitaire 2025/2026 (à titre informatif)

Version du 25/03/2025 (sous réserve de modifications)

			PLANNING M2 PPS - SEMESTRE 9 2025-2026																																	
C T S	MCC	Orientation	Nom UE Session regroupement Examens / Mémoire	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2 et S3	S5	S9	S16	S21	S23	S24	S25	S35	S38					
				Septembre 2025				Octobre 2025				Novembre 2025				Décembre 2025				Janvier 2026	Février 2026	Mars 2026	Avril 2026	Mal 2026	Juin 2026		Avril 2026	Sept. 2026								
30	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Stage																																	
6	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Démarche d'investigation en promotion de la santé																																	
6	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Conduite de projet en milieu complexe																																	
3	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Communication en santé publique																																	
3		AOSP	Politiques de santé																																	
3	CC 100%	IPS	Démarches innovantes en Santé Publique																																	
3		ISE	Epidémiologie appliquée à l'environnement																																	
3		AOSP	Initiation à la recherche pluriprofessionnelle en soins primaires																																	
3		AOSP	Communication au service de projets en prévention en santé publique																																	
			Session de regroupement																																	
			Examens																																	
			Dépôt de mémoire																																	
			Soutenance mémoire																																	
			3 crédits	Les activités sont à rendre les mardis																																
			6 crédits	ACC = Activité en contrôle continu																																
			30 crédits																																	

Version du 25/03/2025 (sous réserve de modifications)

			PLANNING M2 PPS ORIENTATIONS IPS-AOSP-ISE - SEMESTRE 10 2025-2026																																	
E T S	MCC	Orientation	Nom UE Session regroupement Examens / Mémoire	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S35	S38						
				Janvier 2026				Février 2026				Mars 2026				Avril 2026				Mai 2026				Juin 2026		Avril 2026	Sept. 2026									
30	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Stage (1ère partie) Formation en 1 an																																	
6	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Démarche d'investigation en promotion de la santé																																	
6	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Conduite de projet en milieu complexe																																	
6	CC 70% CT 30%	IPS	Education à la santé et éducation thérapeutique du patient																																	
6		ISE	Evaluation et gestion des risques environnementaux																																	
3		AOSP	Initiation à la recherche pluriprofessionnelle en soins primaires																																	
6	CC 100%	IPS-AOSP-ISE	Démarche participative en santé																																	
3		AOSP	Communication au service de projets en prévention en santé publique																																	
			Session de regroupement																																	
			Examens																																	
			Dépôt de mémoire																																	
			Soutenance mémoire																																	
			3 crédits	Les activités sont à rendre les mardis																																
			6 crédits	ACC = Activité en contrôle continu																																
			30 crédits																																	

Année universitaire 2025-26
FICHE STAGE M2 PPS

Le/la candidat(e) doit compléter cette fiche et l'inclure dans son dossier de candidature sur e-Candidat.

Tout dossier déposé sans cette fiche sera considéré comme irrecevable.

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Cette partie doit être complétée avec soin : les informations demandées sont nécessaires pour établir la convention de stage. Toute information manquante et/ou erronée risque d'allonger le délai de préparation de la convention.

VOS COORDONNEES**NOM :****Prénom :**

Adresse (pendant le stage) :

Tel :

Adresse mail :

La durée de stage est de 720 heures.

Les sessions de regroupement¹ ne doivent pas être comptabilisés dans les jours / heures de stage.

Avez-vous déjà trouvé un terrain de stage ?Oui Non

Si **Non** : merci, le remplissage est terminé. Veillez à bien déposer votre fiche Stage M2 PPS sur e-Candidat

Si **Oui** : merci de renseigner complètement les items restant de la PARTIE 1 et ceux de la PARTIE 2.

Intitulé de l'organisme d'accueil (pas de sigle) :

Adresse :

Tel :

Adresse mail :

Nom du signataire de la convention :

Qualité du représentant :

Nom du service dans lequel le stage sera effectué :

Adresse du lieu de stage si différente de celle de
l'organisme :**MAITRE DE STAGE****Nom :****Prénom :**

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Qualification en santé
publique

¹Pour rappel, deux sessions de regroupement sont prévues au cours de l'année universitaire.

GRATIFICATION DE STAGE

Gratification envisagée : Oui Non
Si oui, précisez son montant :
Si non, justifiez l'absence de gratification
(Ex. Stage effectué dans le cadre de son activité professionnelle, de son internat)

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MISSION DE STAGE

Présentation de la mission

Il est essentiel de fournir un maximum d'informations dans cette section. Veillez à présenter ces éléments en une page maximum.

Contexte :

Objectifs de la mission (général, spécifiques, opérationnels) :

Activités confiées au stagiaire :

Cette mission s'inscrit elle dans un programme d'intervention bien identifié au sein de la structure d'accueil ? Précisez lequel.

La mission s'inscrit elle dans une démarche diagnostique, évaluative, autres (précisez) ?

Quelles seront les responsabilités confiées au stagiaire durant cette mission ?

Quelles seront les modalités d'encadrement du stagiaire ?
(ex. fréquence des entretiens,..)

Quel est le calendrier des étapes prévisionnelles de la mission ?

Quelles seront les personnes ressources pour l'encadrement du stagiaire (en plus du maître de stage) ?

De quelles ressources matérielles disposera le stagiaire pour réaliser sa mission ?

Des déplacements sont-ils prévus ?

Oui Non.....
Si oui, sont-ils pris en charge par la structure d'accueil ?
Oui Non.....

Fait à
Le

Prise en charge des frais de formation continue



ENGAGEMENT de PRISE EN CHARGE des FRAIS DE FORMATION CONTINUE* Année universitaire 2025-2026

Formation choisie :

Nom :

Prénom :

Nom marital :

Adresse personnelle :

Courriel :

Les renseignements demandés au verso de ce formulaire revêtent un **caractère obligatoire** car ils vont permettre d'établir la convention de formation passée entre l'organisme financeur de votre formation et l'Université de Lorraine pour le compte de la Faculté de Médecine et l'Ecole de Santé Publique.

Votre inscription sera considérée comme définitive :

- Après l'avis favorable émis par la commission pédagogique,
- Après le retour de la convention dûment signée,

Date et signature :

* Prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un organisme

**DEMANDE D'ETABLISSEMENT d'UNE CONVENTION DE FORMATION
ORGANISME SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION**

Je soussigné, M.

Représentant de l'organisme :

N° SIRET (pour France uniquement)

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :

PAYS :

Tel Fax :

E-mail (**obligatoire pour l'envoi de la convention**) :

Agissant en qualité de :

Certifie accepter la prise en charge (**cocher le(s) case(s) ci-après**) :

du financement des frais pédagogiques et/ou de la formation précitée à hauteur de
..... euros,

du financement des droits administratifs d'inscription à l'Université de Lorraine
et m'engage à passer convention avec l'Université de Lorraine pour le compte de :

M.

Si la formation s'effectue sur deux ans, des droits administratifs devront également être acquittés la
seconde année.

En cas de redoublement, s'ajouteront aux droits administratifs une redevance pour les frais
pédagogiques de redoublement.

Cachet **Date de signature** :

Adresse de facturation (si différente)

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :